

Département de la Savoie

COMMUNE DE ST ALBAN DE MONTBEL

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix huit mai à 20 heures, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Romain BAVUZ, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 mai 2026

Membres présents : B. ALLARD – R. BAVUZ – S. CHAVET - P. DUPERCHY - V. DUPORT DIT ROUSSEAU - MF EXCOFFON – D. GRANGE – H. GRIMONET – C. GUERRE-GENTON – A. LITALIEN-LELAY – N. MAURIZI – C. MELLAN – B. MULLER – M. VAGNOUX – W. VANNEUVILLE

Membres absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Denis GRANGE

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du PV des séances du 20 mars 2026 et du 07 avril 2026
- Désignation des contribuables à présenter au directeur des services fiscaux pour la Commission Communale des Impôts Directs
- Indemnités aux conseillers délégués
- Achat terrain pour implantation des conteneurs semi-enterrés et signature de la convention d'occupation pour travaux
- Délégation accordée au Maire pour les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)
- Vote des subventions aux associations
- Adhésion au groupement du SDES pour l'achat d'électricité
- Modulation du prix de la cantine et de la garderie du midi pour le périscolaire
- Création d'un poste d'adjoint d'animations pour accroissement temporaire d'activités
- Point sur la signalétique communale
- Questions diverses.

Bérénice MULLER fait remarquer que les convocations font l'objet de deux envois majorité/opposition et en demande la raison. M. le Maire précise qu'un envoi groupé des convocations du conseil municipal sera mis en place.

PV des séances du 20 mars 2026 et du 07 avril 2026 :

Ils sont approuvés à l'unanimité

Concernant le PV du 20 mars 2026 (installation du Conseil municipal et élection du Maire et des Adjoints), Bérénice MULLER fait remarquer qu'il ne s'agit pas d'un PV de séance mais un PV d'élection.

Elle rappelle que toute séance doit faire l'objet d'un PV et précise que d'autres points étaient à l'ordre du jour ce jour là (fixation du nombre d'adjoints, chartre, questions diverses)

Dans le PV du 7 avril 2026, la mention de la procuration de Bérénice MULLER à Pierre DUPERCHY a été omise, elle sera ajoutée.

Désignation des contribuables à présenter au directeur des services fiscaux pour la Commission Communale des Impôts Directs :

Il revient à la commune de désigner 24 personnes dont 6 seront tirées au sort par les Impôts pour participer à la Commission Communale des Impôts Directs. Ces personnes seront nommées pour une durée de 6 ans.

La liste des 24 noms proposés par la commune est approuvée par les membres du Conseil Municipal à l'unanimité.

Indemnités aux conseillers délégués :

Il est proposé de voter une indemnité de fonction de 3% de l'Indice Brut terminal de la fonction publique, soit 123.81€/mois (environ 106€ net) pour William Waneuville et Virginie Duport, respectivement en charge des délégations suivantes :

- 1- Associations, gestion du port et de la salle des fêtes
- 2- Périscolaire et activités périscolaires

Ces indemnités viennent en compensation des frais et dépenses personnelles engagés par ces conseillers dans l'exercice de leurs fonctions et visent à indemniser le travail important fourni par ces deux conseillers municipaux. Elles sont prévues dans l'enveloppe globale des indemnités et n'augmentent pas cette dernière.

Bérénice Muller marque son opposition à cette proposition en avançant que ces missions devraient être assurées par un agent communal. La gestion du port et de la salle des fêtes relève du secrétariat de mairie. La gestion par un élu pose des difficultés (sécurité informatique, réactivité). De plus cette mission ne vaut pas le montant alloué par rapport au temps passé.

Virginie DUPORT affirme que les missions comprennent la remise des clés. Bérénice MULLER dit que c'est un agent communal qui se charge de cela. Romain Bavuz précise que c'est impossible par les effectifs d'assurer cette mission.

Au vote, 3 voix contre : Bérénice Muller ; Pierre Duperchy ; Charles Mellan

Pour : Romain Bavuz ; Henri Grimonet ; Brigitte Allard ; Michel Vagnoux ; Stéphanie Chavet ; Virginie Duport dit Rousseau ; Marie-Françoise Excoffon ; Denis Grange ; Claire Guerre-Genton ; Alexandre Litalien-Lelay ; Nunzia Maurizi ;

1 abstention : William Vanneuville

Achat terrain pour implantation des conteneurs semi-enterrés et signature de la convention d'occupation pour travaux

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette va prochainement procéder à l'installation de conteneurs semi-enterrés (CSM) sur ses communes adhérentes.

L'emplacement identifié sur la commune comme prioritaire, pour la mise en place de ces CSM, se situe sur une parcelle de terrain cadastrée A1588 appartenant à M. Robert COURRIER, Mme Sophie COURRIER et M. David COURRIER.

Les travaux se dérouleront entre le 29 mai et le 13 juin. Une signalisation adaptée sera mise en place pendant la durée des travaux

Afin de permettre la réalisation rapide de ces travaux, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention avec les propriétaires afin d'autoriser la Commune à faire réaliser par la CCLA, maître d'ouvrage de l'opération, l'aménagement d'une plateforme en enrobé d'environ 43 m² pour accueillir 5 conteneurs semi-enterrés type Molok, ainsi que la mise en place d'un mur de soutènement.

La commune s'engage à acheter, à l'euro symbolique, la surface d'emprise nécessaire (environ 43 m²) issue de la parcelle cadastrée A1588, à délimiter par document d'arpentage.

Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition du terrain nécessaire ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

Monsieur le Maire précise que les travaux de construction de la Maison de santé débuteront en Septembre et interrogé par Charles MELLAN, il précise que tout sera mis en œuvre pour sécuriser l'accès au restaurant scolaire pendant la durée des travaux.

Délégation accordée au Maire pour les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

Le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 07 avril 2026, qui lui a confié différentes délégations et précise que cette délibération ne prévoit pas de lui déléguer l'exercice du droit de préemption. Il demande au conseil municipal d'y remédier compte tenu des délais de réponse parfois très courts.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ACCEPTE d'ajouter pour la durée du mandat la délégation suivante :
"d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au articles L.211-2 à L.211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal.

Bérénice Muller demande que l'ensemble des délégations soient récapitulées sur le même document. Ce sera fait sur la délibération à venir.

Vote des subventions aux associations

Romain Bavuz rappelle que les subventions ont pour objectif d'aider les associations qui œuvrent à la vie de la commune.

Il est à souligner que les associations demandent peu de subventions à la commune. On peut néanmoins considérer que le prêt gratuit de la salle des fêtes est en soi une aide conséquente. Pour rappel le coût énergétique de cette salle s'élève à environ 13 à 14 000 € par an.

Les subventions sont d'une manière générale, reconduites mais Romain Bavuz souhaite qu'on trouve une règle de répartition.

La demande de l'association Pari-Solidarité est mise en attente, la commune n'ayant pas de visibilité sur ce qui est fait. (distribution de colis alimentaires)

L'ADMR (association d'aide à domicile en milieu rural) viendra se présenter au cours d'un prochain conseil municipal.

Pour l'association Savoie Rose nouvellement créée une subvention de 100 € est proposée.

Récapitulatif :

- ASN FOOT Novalaise : 80 €
- HANDI SPORT : 70 €
- TENNIS CLUB DU LAC D'AIGUEBELETTE : 50 €
- JEUNES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES NOVALAISE : 100 €
- CLUB D'AVIRON : 100 €
- MEMOIRE AOUT 1942 : 70 €
- PAPILLONS BLANCS : 70 €
- COMITE DES FETES ST ALBAN DE MONTBEL (OCTOBRE ROSE) : 300 €
- SSIAD : 100 €
- ADMR EHPAD (portage des repas) : 372 €
- ADMR NOVALAISE (aide à la personne) : 2 872 €
- MULTIACTIVITE LAC : 80 €
- COMITE DES FETES : 500 €
- ENTENTE ATHLETIQUE : 80 €
- CLUB GYM NOVALAISE : 50 €
- SAVOIE ROSE : 100 €
- CHATS LIBRES : 200€

Voté à l'unanimité.

Henri Grimonet évoque une prochaine adhésion à la SPA.

Michel Vagnoux apporte des informations concernant l'association « les chats libres », la commune étant adhérente ; cette association intervient notamment pour la stérilisation des chats afin de limiter la prolifération.

Adhésion au groupement du SDES pour l'achat d'électricité

Michel Vagnoux, délégué au SDES, propose le renouvellement de l'adhésion au SDES pour l'achat groupé d'électricité.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Modulation du prix de la cantine et de la garderie du midi pour le périscolaire

Actuellement les familles paient entre 4 et 6.85€ pour la cantine et la garderie. L'objectif serait de dissocier ces deux postes ce qui permettrait aux parents de déduire le coût de la garderie de leurs impôts et d'avoir un crédit d'impôt à hauteur de 50% pour les enfants de moins de 6 ans. Cette mesure n'aurait aucun impact sur le coût total, elle est favorable aux familles et ne lèse pas la commune.

A ce titre, il est proposé au conseil municipal d'approuver la tarification suivante applicable à compter du 1^{er} juin 2026 :

Prix du repas :

- Quotient familial inférieur à 600 : 2.40 €

- Quotient familial entre 601 et 900 : 3.00 €
- Quotient familial entre 901 et 1 200 : 3.50 €
- Quotient familial entre 1 201 et 1 500 : 4.25 €
- Quotient familial supérieur à 1 501 : 4.85 €

Garderie périscolaire du midi :

2.00 €

Proposition votée à l'unanimité.

Monsieur le Maire explique qu'en accord avec les enseignantes, les agents périscolaires peuvent désormais communiquer avec les parents via le cahier de correspondance rouge.

Création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animations pour accroissement temporaire d'activités

Dans le cadre d'une réorganisation temporaire du service périscolaire, ce poste serait créé sur la période du 1^{er} juin au 5 juillet à hauteur de 9h30 hebdomadaires.

Proposition approuvée à l'unanimité.

Il est prévu de faire le point prochainement sur le projet professionnel des agents et l'organisation du travail.

M. le Maire précise que 16 enfants arriveront en petite section de Maternelle à la rentrée prochaine.

Point sur la signalétique communale

Quelques travaux revenant à la commune ont été étudiés par Henri Grimonet :

- reprise de marquages au sol ainsi que de quelques pictogrammes.
- changement de quelques panneaux.

La signalétique de la piste cyclable est à réajuster mais elle est en charge de la CCLA. Celle-ci pourra s'appuyer sur l'important travail de recensement effectué par Henri Grimonet.

Des devis ont été demandés à la Société SIGNATURE.

Concernant le devis EIFFAGE pour l'entretien des routes, Henri GRIMONET précise que la réalisation des travaux a pris du retard en raison du mauvais temps.

Questions diverses :

- Commissions communautaires :

Les membres du Conseil Municipal peuvent faire partie des commissions de la CCLA.

Les personnes intéressées se manifesteront auprès de Martine.

- Arrêté de péril pour la Maison Duport :

Les travaux d'urgence de mise en sécurité sont assurés par la CCLA. La suite des travaux sera à la charge des propriétaires. Une réunion a eu lieu le 23 mars dernier en présence de la Commune, de la CCLA, le syndic et les avocats.

- ***Arrêté de péril grange du Rond-Point du Gué des Planches :*** Une procédure de démolition est en cours. Le secteur a été sécurisé avec interdiction de stationnement à proximité, notamment pour les Bus

- ***Marquage jeux cours d'école maternelle :*** interrogé par Pierre Duperchy, M. le Maire précise que la Directrice n'est pas d'accord compte tenu de l'état du revêtement de la cour ??

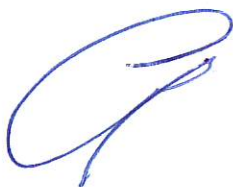
- *Entretien de l'ascenseur qui dessert la salle du Conseil :*
Cet ascenseur dysfonctionne, il nécessite un entretien et une recherche sur l'origine des points d'humidité.
- *Audit énergétique sur la consommation énergétique de la commune :*
Le Maire souhaite lancer cet audit sur les installations communales, notamment l'école pour laquelle quelques incohérences ont été relevées.
- *Poste de Secrétaire de Mairie :*
Le départ à la retraite de Martine Martin est prévu en fin d'année. Par ailleurs le contrat de Thomas Lefrancq sera à échéance fin janvier 2027. Actuellement Martine travaille 28h hebdomadaires, Thomas 17h30.
Une réflexion est à engager sur le poste de Secrétaire de Mairie. Un seul poste équivalent temps plein pourrait être suffisant en déléguant certaines missions comme l'établissement des fiches de paye à des organismes spécialisés, et en assurant quelques permanences d'élus. Bérénice Muller estime que la gestion des fiches de paie devrait faire partie des missions du secrétariat de Mairie.

La procédure de recrutement pour ce poste sera lancée fin juin / début juillet.

Fin de séance 22h07

Prochain Conseil Municipal : jeudi 18 juin.

Le secrétaire de séance,
Denis GRANGE



Le Maire,
Romain BAVUZ

